

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Dix-huit du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en cours de séance du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Mme Paulette LAPIN) – Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN.

Madame Marie-Flore DESIREE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU
BUDGET 2018
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2018-6S-DAF-89

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2017-7S-DAF-105 en date du 14 décembre 2017 qui approuve le budget primitif 2018 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2018-3S-DAF-30 en date du 26 juin 2018 qui approuve le budget supplémentaire 2018 de la ville du Gosier ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter la décision modificative n°3 au budget 2018 de la ville du Gosier conformément au tableau ci-après :

Section de Fonctionnement

Fonctionnement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
Chapitres			
011 - Charges à caractère général	120 000,00 €		120 000,00 €
012- Charges de personnel	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
65 - Charges de gestion courante	0,00 €	120 000,00 €	-120 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €		
014-Atténuations de produits		0,00 €	
022- Dépenses imprévues	0,00 €		
042 - Opérations d'ordre		0,00 €	
023- Virement à la section d'Investissement	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
Total			
RECETTES			
Chapitres			
70 - Produits des services du domaine	0,00 €		
73 - Impôts et taxes		0,00 €	
74-Dotations et fonds divers		0,00 €	
75 - Produits divers de gestion courante	0,00 €		
013- Atténuations de charges			
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Section d'Investissement

Investissement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
Chapitres			
040 - Opérations d'ordre	0,00 €	1 500 000,00 €	-1 500 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
	0,00 €		
	0,00 €		
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES			
Chapitres			
10 - Fonds propres			
13 -Subventions			
16-Emprunts			
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Equilibre global de la décision modificative n°3 au budget 2018

SECTIONS	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES			0,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €

Article 2 : D'octroyer dans le cadre de cette décision modificative une subvention de 10 000 € au centre communal d'actions sociales de la ville du Gosier.

Article 3 : Monsieur le maire, madame la directrice générale des services, madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

21 DEC. 2018

Et publication ou notification
le

27 DEC. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 18 décembre 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Jean- Pierre DUPONT -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative numéro 3 au budget 2018 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2018

Numéro de l'acte : CM20186SDAF89 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181218-CM20186SDAF89-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)